

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Solgne

Séance du lundi vingt-quatre février deux mil vingt à 20 heures 30.

Sous la présidence de Monsieur STAMM, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Convocation adressée le 18 février 2020

Membres présents : 11

Mesdames, messieurs Corinne BASTIEN, Jean-Claude BROUANT, Xavier FENOT, Jean-François FICARRA, Emmanuel JACQUOT, Vincent MERULLA, Sonia MUNEREZ, Norbert SCHOCH, Jean STAMM, Edwige TUAKLI, Francine WALZER ;

Membres absents et/ou excusés : 04

Mesdames Marie-Christine DANCKOF, Charlène PIANT, messieurs Henri KOHLER, Philippe OCHEM (procuration à E. JACQUOT).

Membres extérieurs présents : 3

Messieurs Jacques BOUCHES (Maire de Orny et Président du SMASA), Jean-Marc REMY (Maire de Goin et représentant le SIEV), Bruno GANDAR (Maire de Flocourt et Président du SIE de Flocourt – Tragny – Thimonville)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Madame Laurence OVIS, Secrétaire de séance.

Lecture & approbation du compte-rendu de séance du 03/02/2020.

Le compte-rendu de séance du 03/02/2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/2020 – Intégration du SIE de Flocourt – Tragny – Thimonville au Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny. (5.7)

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 11 avril 2019, le SIE de Flocourt – Tragny – Thimonville a émis le souhait d'être adhérente au SMIE Verny afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Eau ».

Lors de son assemblée du 29 novembre 2019, le Comité Directeur du SMIE Verny a approuvé l'adhésion du SIE de Flocourt – Tragny – Thimonville.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SMIE Verny a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Messieurs les Maires de Goin et Flocourt, sur demande des élus, expliquent le fonctionnement du SIEV de Verny et le SIE de Flocourt – Tragny – Thimonville, les actions menées, ainsi que la nécessité de cette intégration.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'adhésion du SIE de Flocourt – Tragny – Thimonville au SIEV.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/2020 – Adhésion de la commune de Tragny au S.M.A.S.A. (5.7)

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 15 juillet 2019, la commune de Tragny a émis le souhait d'être adhérente au S.M.A.S.A. afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Assainissement ».

Lors de son assemblée du 13 décembre 2019, le Comité d'Administration du S.M.A.S.A. a approuvé l'adhésion de la commune de Tragny.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du S.M.A.S.A a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Monsieur le président du S.M.A.S.A., rassure les élus qui en ont fait la demande, et précise que cela n'aura pas d'impact sur le prix de la redevance.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Tragny au S.M.A.S.A. pour la compétence « Assainissement ».

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

14/2020 – Vote du Compte de Gestion 2019. (7.1)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés avec 1 Abstention (P. OCHEM).

15/2020 – Vote du Compte Administratif 2019. (7.1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-14 du CGCT ;

Monsieur le Maire présente le CA 2019, affichant les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		952 774,84 €
Recettes		1 067 209,44 €
Résultat reporté	excédent	129 938,08 €
soit un résultat	excédent	244 372,68 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		210 406,18 €
Recettes		436 517,38 €
Résultat reporté	déficit	-42 840,62 €
soit un résultat	excédent	183 270,58 €
Restes à réaliser	dépenses	81 000,00 €
	recettes	0,00 €
	déficit	-81 000,00 €
SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER, UN EXCEDENT DE FINANCEMENT DE 102 270,58 €		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la proposition du Compte Administratif de l'exercice 2019.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés avec 2 abstentions (E. JACQUOT, P. OCHEM).

16/2020 – Affectation de résultats. (7.1)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 de la façon suivante :

- ✓ 244 372,68 € au compte 002 en report à nouveau.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations :

✓ **Organisation des élections Municipales**

Monsieur le Maire tient compte de la demande de la liste « Solgne 2020 », la composition du bureau et des permanences seront transmises dès qu'elles seront établies.

✓ **Recensement de la population**

M MERULLA, 1^{er} adjoint au Maire, coordonnateur du recensement de la population 2020 informe des résultats comme suit :

- 467 logements dont 432 résidences principales et 27 logements vacants
- 1159 habitants

Il précise que depuis 2015, on remarque une stabilité malgré un nouveau lotissement. Il remercie les membres du Conseil Municipal d'avoir retenu sa proposition concernant la rémunération des agents recenseurs et remercie la population pour le bon accueil réservé aux agents recenseurs.

✓ **Mot du Maire**

M le Maire profite de cette dernière réunion du conseil municipal en tant que premier magistrat pour remercier les élus et les Solgnois pour le travail accompli et la confiance accordée. Il ajoute qu'il aura encore le plaisir de présider la prochaine réunion qui concernera la mise en place du nouveau conseil municipal. Enfin il invite l'assemblée à partager le pot de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.